

Compte rendu de l'Assemblée de quartier du lundi 21 mars 2016

La réunion s'est déroulée en présence de :

- Farid BENHADOU
- Maryvonne ROCHETEAU
- Jean-Jacques MAGALAS
- François DOUCET
- Véronique ORLUC
- Sabrina PETRUCCI
- Guy BACHELEY
- Jeannine MAILLARD
- Alexandre BEN AMARA
- Elise TOMAZO
- Sylvie LALANDE

S'étaient excusés :

- Anne-Marie GILGER
- Guillaume BELLEC
- Sophie LERICQ
- Emmanuel BLUM
- Christiane RANSAY

Invité:

- Daniel BREUILLER, Maire d'ARCUEIL

Maryvonne ROCHETEAU prend la parole afin d'annoncer le déroulé de la soirée :

- Transmission des réponses aux questions posées précédemment
- Exposé de Monsieur le Maire sur le nouveau territoire et la métropole du grand Paris et échange avec vous sur ce sujet.
- Vos questions diverses à Monsieur le Maire.

Avant d'énoncer les réponses aux questions précédemment posées, Maryvonne ROCHETEAU tiens à remercier les différents services municipaux qui ont été attentifs à apporter les réponses, ainsi que les membres du Collectif qui s'impliquent dans les différentes actions.

Comme d'habitude, les réponses aux questions ne feront pas l'objet de débat mais lors de la prochaine Assemblée du Quartier, en juin, Clément CHAMBAZ, Responsable du Pôle des Interventions Techniques, sera présent pour vous répondre.

I. **Réponses aux questions soulevées par les habitants :**

A - **Containers enterrés :**

- Demandes des locataires du parc OPALY d'ouvrir les locaux aux encombrants:

Pour le bailleur il n'y a aucun problème pour que les locataires utilisent les locaux encombrants. Pour tout renseignement voir avec l'antenne.

- Déplacement des containers enterrés rue Villa Mélanie / angle Simone de BEAUVOIR:

Problème résolu.

- Problème « d'intégration » des containers dans l'environnement urbain quelles solutions ?

Les containers situés dans la rue Mitterrand ont été réorientés et des palissades installées.

- Demande de vernissage des palissades cache containers :

Cette demande a été prise en cours et à l'étude.

- nettoyage des abords containers :

Les abords des containers sont nettoyés tous les mercredis.

- Cadence nettoyage des cuves des containers :

Nous sommes en attente d'une réponse de la CAVB.

- Constat de non-respect des consignes d'utilisation des containers, quelles solutions ?

Une campagne d'affichage sur la ville a été lancée pour prévenir les comportements inciviques et des panneaux d'information à proximité des containers, pour rappel des règles d'utilisation.

B - **La propreté :**

- Problème récurrent de propreté sur le quartier, en particulier au Chaperon vert :

Le Chaperon vert est nettoyé tous les mercredis matin, les avenues Jaurès/ Allende et la vache Noire les mardis et jeudis et le quartier maison des examens, tous les jeudis matin.

- Poubelles supplémentaires avec des couvercles pour éviter les assauts des corbeaux dans différents endroits du quartier "maison des examens - croisement Avenue Jeanne d'Arc / Laplace" et "Avenue Jeanne d'Arc/ Jean Jaurès / Voltaire " et "côté extension / Chaperon vert / rue des Carriers".

Ce problème est à l'étude.

- Les déjections canines :

Les modalités de mise en place de distributeurs de sachets pour les déjections canines fait l'objet d'un marché. Cette installation pourrait voir le jour en mai/juin 2016.

C - Circulation / stationnement :

- Remplacement des plots amovibles par des plots sécables sur la voie pompiers au niveau de la rue Villa Mélanie :

Une nouvelle demande a été faite auprès de la CAVB.

- Travaux aménagement et stationnement bus 57 :

En cours.

- Mise à niveau du trottoir pour traverser à l'angle de la rue de Reims et la rue Vaucouleurs :

En cours.

- Stationnement non règlementaire aux abords du City stade :

Un marquage au sol avec zebra a été fait ainsi que la pose d'un panneau "accès pompiers".

- Demande de remise en état des arbres de toute l'Avenue Jean Jaurès :

Une étude est en cours et basée sur la pose de vivaces plantées autour des arbres sur la placette Henri Barbusse. Une réflexion est en cours à l'échelle de la ville.

- Quelles solutions pour mettre fin au stationnement sauvage au niveau de la rue Villa Mélanie et la rue Voltaire ? :

Mise en place de potelets et de barrières afin de permettre le passage des piétons.

Un marquage au sol avec zebra a également été fait "rue Voltaire (entre l'allée piétonne et l'avenue Lénine)".

- Demande de pose d'un panneau interdisant la circulation des camions dans la rue de Reims en raison des nuisances générées par leur passage :

Pose de panneaux en cours .

- Mise en place de ralentisseurs "rue Marguerite Lagrange" :

Ces ralentisseurs devraient voir le jour au 1er semestre 2016 et les travaux seront effectués par la CAVB .

- Reprise du marquage au sol "rue Nelson Mandela" :

Les travaux de reprise seront effectués par la CAVB pour le 1er semestre 2016.

- Pose de plots "rue Danielle Mitterrand" :

Le marquage de la chaussée a été fait afin d'éviter le stationnement sauvage qui sera verbalisé.

Pas de pose de potelets sur le trottoir pour deux raisons :

- risque de stationnement sur la chaussée
- problème de sortie parking

- Installation de potelets sur le milieu du trottoir de chaque côté de la sortie de l'école "Olympe de Gouges" (côté du 57 avenue Jean Jaurès) :

En cours.

- Aménagement du carrefour "Jean Jaurès / Boutet / rue des Martyrs" :

Réalisé.

- Mise en place de potelets "rue des Carriers" afin d'éviter le stationnement sur la voie pompiers :

Réalisée.

- Mise en place de barrières pour sécuriser le passage des piétons "rue Voltaire "(entre le passage piétons allée Chédid et l'avenue Lénine) :

Réalisée.

- Plateaux ralentisseurs à l'angle de l'avenue Saldador Allende et rue Antoine Marin" :

Fait.

- Aménagement en zone 30 dans le quartier "maison des examens " + pose de mobilier urbain :

Cette demande est en cours.

D - Cadre de vie :

- Installation de deux bancs à proximité de l'aire de jeux "du jardin sur le toit" :

Il est prévu la pose de chaises supplémentaires.

- Quelles solutions pour éliminer les herbes qui poussent sur les trottoirs? :

Comme dans beaucoup de ville, Arcueil n'utilise plus de produits phytosanitaires (orientation de la Municipalité).

Ponctuellement, sur certains axes, un traitement mécanique est possible.

- Demande de fleurissement des pieds des arbres (fleurs persistantes) au niveau de l'avenue Jean Jaurès :

Demande à l'étude.

- Demande de modernisation des branchements de gaz "avenue Lénine / Allende" :

En cours.

- Les pigeons :

L'abondance des pigeons ou rats volants dépend de deux facteurs :

- les possibilités alimentaires
- les sites de nidification.

En 2012, la ville a installé un pigeonnier stérilisateur dans le quartier des Irlandais. Son coût annuel est de 8300 euros. La présence de pigeons est directement liée au comportement humain conscient (nourrissage volontaire) ou inconscient (détritus). La démolition du HU a provoquée la destruction d'une niche écologique actuellement en cours de résorption (6 à 8 mois pour les rats et 18 à 24 mois pour les pigeons). Il est donc encore plus important de maintenir l'environnement sans débris alimentaires autour des containers et aussi que les riverains ne les nourrissent pas afin de permettre aux pigeons de mieux se répartir et de se diriger vers le pigeonnier qui fonctionne avec un taux de stérilisation de 95 %.

D - Informations et communications des diverses demandes :

Pour continuer à faire remonter vos diverses demandes ou idées concernant le quartier, vous avez à disposition une boîte aux lettres située sur le mur à gauche avant de rentrer dans l'école Olympe de Gouge.

Vous avez trouvé sur votre siège une feuille « message » destinée à inscrire vos demandes à déposer dans l'urne, qui se trouve dans le hall.

Si vous souhaitez recevoir le compte-rendu et avoir connaissance des activités du Collectif Joliot Curie, et/ou si vous souhaitez rejoindre le Collectif, vous pouvez inscrire (très lisiblement) vos coordonnées sur les fiches prévues à cet effet dans le hall.

La prochaine activité proposée par le Collectif sera le « loto » le 9 avril 2016 ici même . Vous serez informés plus précisément en temps voulu.

Pour le bon déroulement de cette soirée et dans l'objectif de la meilleure information, nous souhaitons qu'après l'exposé de Monsieur le Maire, les questions posées seront uniquement sur le sujet présenté.

Après ce débat qui durera environ 40 minutes, vous aurez la possibilité de poser directement vos questions diverses à Monsieur le Maire.

II. Projet de "la Métropole du grand PARIS et du T12" :

Concrètement, la Métropole du grand Paris représentait en 2014 :
7 millions d'habitants dont 1,6 millions de moins de 20 ans

814 km² soit sept fois la superficie de Paris

4,1 million d'emplois : le premier pôle emploi d'Europe

46,8 M de visiteurs / an : 1^{ère} destination au monde

7 sur 10 créations d'entreprises de la Région Île-de-France dans la Métropole : une économie moteur de l'attractivité internationale

une densité d'habitants au km² près de **9** fois supérieure à la densité nationale

- **Les étapes de ce projet :**

2006 : Première conférence métropolitaine à l'initiative du Maire de Paris : Bertrand DELANOE

2007 : lancement du Grand Paris et discours, à Roissy, de Nicolas SARKOZY, Président de la République

2009 : création du syndicat mixte d'études "Paris Métropole "

2014 : loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et créant la MGP au 01 janvier 2016

2015 Promulgation de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe (7 août 2015).

2016 : création de la métropole du grand paris et des territoires au 01 janvier.

La loi NOTRe du 7 août 2015 consacre la création de la Métropole du Grand Paris (MGP) et la **mise en place d'un double niveau d'intercommunalité** :

celui de la Métropole, sous forme d'un établissement public (EPCI) à fiscalité propre
celui des territoires, qui seront des Etablissements publics territoriaux (EPT).

La MGP est composée de Paris et de 130 communes regroupées en onze territoires d'au moins 300 000 habitants dès le 01 janvier 2016.

La MGP et les territoires constituent un système de coopérations intercommunales

Le « T12 » ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND ORLY VAL-DE-BIEVRE ET SEINE-AMONT

Présentation du T12 :

Le T12 se compose de :

- 24 communes du Val de Marne+ Essonne. On a un total d'habitants de 680 000 territoire le plus peuplé après Paris.
- Un territoire de projets d'ampleur métropolitaine : Cancer Grand Parc, Pôle d'allongement de la vie, Grand Orly, gares du GPE
- 92 conseillers territoriaux
- 1300 agents (dont ex CAVB)
- Le mode de fonctionnement : une coopérative de villes

Un projet métropolitain définira les orientations générales de la politique qui sera conduite par la MGP

Il est prévu la mise en place d'un fonds d'investissement métropolitain.

Pour se donner le temps de la réussite, chaque niveau sera doté de compétences qui lui seront

transférées de manière progressive de 2016 à 2018
Les quatre compétences obligatoires pour la MGP sont :

- politique locale de l'habitat
- protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie
- aménagement de l'espace métropolitain
- développement et aménagement économique, social et culturel

Les compétences du T12 :

Les compétences pour les territoires sont au nombre de 10 :



Le conseil de la Métropole disposera de deux ans maximum après sa création, soit jusqu'au 31 décembre 2017, **pour définir ce qui est l'intérêt métropolitain.**
La partie de ces compétences n'ayant pas été déclarée d'intérêt métropolitain sera exercée intégralement par les territoires.

Le système de gouvernance:

Le système de gouvernance repose sur un principe :

toutes les communes de la Métropole du Grand Paris sont représentées au niveau de la Métropole et au niveau du territoire.

Au niveau de la MGP :

Un conseil de la Métropole composé de 209 élus désignés à la proportionnelle à la plus forte moyenne avec au minimum un représentant par commune.
Arcueil compte un représentant désigné par le Conseil municipal (Daniel BREUILLER, désigné Vice-président),

Un conseil de développement composé de partenaires économiques, sociaux et culturels sera consulté sur les principales orientations de la MGP.

Au niveau du territoire :

le conseil de territoire est composé de 72 à 92 membres selon les règles de droit commun, à la proportionnelle. Un président et des vice-présidents sont désignés dans la limite de 20 % de l'effectif du conseil.

Le conseil de Paris est assimilé à un conseil de territoire.

Les conseillers métropolitains sont de droit conseillers territoriaux. Pour Arcueil, Daniel BREUILLER et Anne- Marie GILGER siègent au Conseil de territoire du « T12 ».

Anne-Marie GILGER est vice-présidente.

La redistribution des ressources :

Les communes lèveront l'impôt ménage, les territoires et la MGP la fiscalité perçue par les entreprises. Il y a donc redistribution des compétences et des ressources.

Mise en place de la Métropole :

2017 Transfert des compétences de planification aménagement et logement à la MGP aura lieu au 1er janvier.

Adoption des documents stratégiques.

2018 Transfert de compétences exercées par les communes à la Métropole (aménagement, environnement et habitat).

2020 Election du conseil métropolitain au suffrage universel direct.

En résumé:

Conserver les capacités de la commune pour agir

L'enjeu démocratique (risque de dérive technocratique, place du citoyen...)

L'effet « mille-feuilles »

La MGP : un colosse aux pieds d'argile ?

Quels liens entre la MGP et la Grande couronne ?

Le prisme de l'attractivité économique internationale

En complément de l'intervention de Monsieur le Maire, vous trouverez ci-joint le document de présentation publique de la Métropole Grand Paris.

La réunion s'est terminée par le pot de l'amitié avec Monsieur le Maire.

Pour votre information, voici les numéros des différents services que vous pouvez contacter directement

- pour le cadre de vie : 01 82 01 20 10
- pour les encombrants : 01 82 01 20 15
- pour le tri des ordures ménagères : 01 41 24 22 80
- Mairie sécurité : 01 41 98 61 30

ORLUC Véronique
Membre du collectif